



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 11, n°1 | Avril 2020

Écologisation des pratiques et territorialisation des activités

La permaculture au sein des dynamiques territoriales : leviers pour une mésologisation de l'agriculture suisse

Permaculture in Switzerland : a lever for the mesologisation of agriculture

Leila Chakroun



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/14784>

DOI : [10.4000/developpementdurable.14784](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14784)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Leila Chakroun, « La permaculture au sein des dynamiques territoriales : leviers pour une mésologisation de l'agriculture suisse », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 11, n°1 | Avril 2020, mis en ligne le 30 avril 2020, consulté le 02 décembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14784> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14784>

Ce document a été généré automatiquement le 2 décembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

La permaculture au sein des dynamiques territoriales : leviers pour une mésologisation de l'agriculture suisse

Permaculture in Switzerland : a lever for the mesologisation of agriculture

Leila Chakroun

- 1 Face à la montée des enjeux environnementaux, la politique agricole suisse a progressivement intégré, depuis les années 1970, de plus en plus de mesures afin d'écologiser son système agricole. Parallèlement, en réaction à ces mêmes enjeux, diverses alternatives écologiques ont émergé et se sont diffusées. Parmi elles, la permaculture est de celles qui s'opposent le plus ouvertement au modèle de société (Pezrès, 2010), au modèle économique (Arnsperger et Bourg, 2017) et à l'épistémologie (Cohen, 2017) qui sous-tendent l'agriculture industrielle. La permaculture véhicule en effet un rapport de la société à la nature et au territoire qui s'affranchit, philosophiquement, des frontières entre l'habiter, l'agriculture et la protection de la nature, perpétuées par les politiques territoriales.
- 2 Sur la base des données collectées lors d'un terrain ethnographique (entre 2015 et 2019) auprès des acteurs de la permaculture en Suisse romande, nous proposons dans cet article de mettre en évidence ce que l'opérationnalisation du concept de permaculture insuffle dans les territoires au sein desquels la permaculture tente de se déployer, et la manière dont le territoire la façonne en retour. Nous apportons ainsi des éléments de réponse à deux questionnements centraux : en quoi la vision de la nature et du territoire partagée par les acteurs de la permaculture permet-elle d'enrichir le concept d'agriculture durable ? ; et, en quoi les tensions internes à la politique et au milieu agricole romand freinent-elles l'émergence et la diffusion de projets agricoles alternatifs tels que la permaculture ? Deux thèses principales structurent notre propos :
1. *Les politiques agricoles actuelles alimentent une dynamique d'écologisation à deux vitesses*

qui, tout en améliorant les performances agro-environnementales du modèle industriel, freine l'émergence d'alternatives exigeant une transition agroécologique au niveau systémique.

- 3 La Suisse est un cas exemplaire d'une agriculture industrielle écologisée (Curry et Stucky, 1997), résultat d'une reconnaissance précoce de sa multifonctionnalité (Kroll *et al.*, 2010). Son rôle sociétal, mais aussi esthétique et paysager, est clairement affiché depuis les années 1970 (Barjolle, 2010). Cependant, l'écologisation de l'agriculture est de plus en plus contrainte par la libéralisation et l'ouverture des marchés, fortement encouragées par la politique fédérale. Cette tension est critiquée par de nombreux acteurs du milieu agricole suisse¹, car elle exacerbe l'exigence de compétitivité. Elle incite en effet à l'adoption de technologies de pointe et risque de saper les fondements mêmes de la multifonctionnalité de l'agriculture. Deux dynamiques d'écologisation sont ainsi à l'œuvre et en concurrence dans le milieu agricole romand actuel. D'un côté, la politique agricole tend à améliorer les performances environnementales d'un modèle non originellement écologique, et cette dynamique écologise certes le modèle en place, mais continue par là même à le légitimer (Wolf et Wood, 2010). Dès lors, de l'autre côté, les alternatives écologiques qui proposent une transformation plus systémique du système agri-alimentaire sont reléguées à la marge (Lamine, 2011 ; Magrini *et al.*, 2019), entre autres par leur incompatibilité avec une vision libérale de l'agriculture et une gestion sectorielle du territoire.

2. La permaculture est porteuse d'une dynamique alternative, dite de « mésologisation », qui pourrait favoriser l'émergence de systèmes agri-alimentaires territorialisés.

- 4 La permaculture s'appuie sur une compréhension poreuse des frontières entre agriculture et écologie et sur une vision du territoire comme résultat d'un processus de coévolution entre les systèmes humains et naturels (Magnaghi, 2014). Elle encourage de ce fait la prise en compte de l'écologie du territoire dans le choix des méthodes agricoles et à la revalorisation de la territorialité de l'agriculture à l'aune des problématiques socio-écologiques contemporaines. Dans la lignée des travaux d'Augustin Berque (2000 ; 2017), nous nommons *mésologisation* cette dynamique « d'écologisation par territorialisation ». Les projets de permaculture, bien qu'encore marginaux, esquissent les premiers contours d'une agriculture *méso-logique*, car (ré)génératrice (Rhodes, 2015) de relations mutuellement et durablement bénéfiques avec le territoire. Les obstacles auxquels se confronte la permaculture mettent en évidence à quel point le *méso-logique* est aujourd'hui *politique*, de par la révolution philosophique et culturelle que nécessiterait l'avènement d'un tel modèle agricole (Callicott, 1990 ; Berque, 2017). Ces obstacles sont, de plus, le reflet de la difficulté à appliquer un concept sur un territoire différent de celui qui l'a vu naître² et invitent ainsi à repenser la permaculture au prisme du contexte suisse (romand).
- 5 L'article est structuré en trois parties. La première pose le cadre conceptuel adopté pour penser les conditions de durabilité des systèmes agricoles. Nous introduisons alors le concept de mésologisation, pour qualifier le processus d'« écologisation par territorialisation » nécessaire à l'avènement d'un système agri-alimentaire territorialisé. Dans une seconde partie, nous revenons sur l'écologisation de la politique agricole suisse et sur les conséquences de la libéralisation du secteur, récemment réaffirmée. Enfin, la troisième partie illustre, sur la base d'un terrain ethnographique dans le milieu de la permaculture de Suisse romande, en quoi le processus de mésologisation amorcé par la permaculture est mis à l'épreuve des dynamiques territoriales actuellement à l'œuvre.

1. Penser la mésologisation de l'agriculture

1.1. Une vision systémique de la durabilité

- 6 La durabilité nécessite un double mouvement qui dépasse l'échelle de l'exploitation agricole (Arnsperger et Bourg, 2017) : écologiser la société d'une part, socialiser l'écologie d'autre part. Améliorer la durabilité de nos systèmes suppose, dans cette logique, de réduire *collectivement* notre impact sur la biosphère tout en repensant nos démocraties et nos manières de vivre à l'aune de ces contraintes écologiques (*ibid.*). La durabilité de l'agriculture se doit à ce titre d'inclure autant une écologisation des pratiques culturelles qu'une redéfinition du rôle de l'agriculture dans la société, pour l'écologie, et sur les territoires. La notion d'agriculture durable gagnerait ainsi à s'autonomiser du paradigme du développement durable (Lamine, 2015). Ce dernier, en se bornant au nœud agriculture-environnement, réduit la durabilité de l'agriculture à une production plus écologique, omettant tout le pan de la consommation – levier d'action pourtant primordial à ce qu'Arnsperger et Bourg (2017) nomment la « socialisation de l'écologie ». Une focalisation sur ce nœud agriculture-environnement comporte par exemple le risque de promouvoir, *au nom de la durabilité*, des technologies agricoles de pointe (*high-tech*), bien que les conséquences sociétales et environnementales³ soient très incertaines. C'est le pari que fait le paradigme dit de « modernisation écologique », pour lequel la science moderne et la technologie restent « *les principales institutions pour l'écologisation de l'économie* » (Mol, cité in Boudes, 2017). On trouve ainsi dans les journaux suisses sur l'agriculture, la promotion explicite d'une « agriculture de précision », avec des titres tels que « Des drones pulvérisateurs valaisans soutiennent l'agriculture durable » ou « Robot de terrain autonome : un gros potentiel pour une protection durable des cultures »⁴. Cette technologie de pointe, hautement dépendante du secteur recherche et développement d'entreprises privées, et donc de capitaux industriels et financiers (Hebinck, 2018), n'améliore pourtant que marginalement les performances environnementales du modèle industriel. Son développement favorise en revanche le maintien et la légitimité de la matrice sociale et cognitive qui a promu l'avènement d'une agriculture chimique et mécanisée (Wolf et Wood, 2010). L'anthropologue Clifford Geertz (1963) a qualifié ce phénomène d'*involution*, du fait qu'il engendre la rigidité d'un modèle par une trop grande complexification interne et compromet ainsi son évolution future.
- 7 En se bornant à l'atténuation de l'impact environnemental global des pratiques agricoles, le risque est, de plus, de négliger leur territorialité, c'est-à-dire leurs rapports spatiaux, écologiques, politiques, techniques et symboliques au territoire en question. Lamine (2015) propose, en ce sens, de penser une durabilité de l'agriculture à travers la perspective des « *systèmes agri-alimentaires territorialisés*⁵ ». Celle-ci prend en compte la multiplicité des acteurs d'un territoire et la complexité de leurs interdépendances. Cette perspective fait émerger d'autres manières d'écologiser l'agriculture, par exemple en intégrant différemment les « acteurs » non humains. Le milieu naturel et les entités qui le constituent, communément vus comme « *des contraintes à l'accomplissement des performances productives souhaitées* », sont alors considérés comme des « *entités agissantes* » potentiellement favorables à l'activité agricole (Barbier et Goulet, 2013 : 202). Dans cette communalisation multi-espèces (Centemeri, 2018) émerge la possibilité de penser et gérer le territoire comme bien commun (Magnaghi,

2017) et lieu de « *re-création, voire [d]’invention d’écosystèmes jugés collectivement désirables* » (Ginelli, 2017 : 222).

1.2. L’agriculture durable au prisme de la mésologie

- 8 Dans la perspective des systèmes agri-alimentaires territorialisés (Lamine, 2015), une agriculture durable désigne non seulement une manière écologique de cultiver la terre, mais se doit également de garantir, sur la durée, la possibilité de tisser avec le territoire des relations plurielles. Nous proposons pour cela une lecture de l’agriculture durable par le prisme de la mésologie. La mésologie, ou « science des milieux », permet de penser le milieu humain comme le fruit de relations écologiques, techniques et symboliques toujours singulières et contingentes entre des êtres humains et leur environnement. Dans cette perspective, le milieu est à la fois empreinte et matrice, « *portant la marque des œuvres humaines* » et conditionnant en retour l’émergence, l’évolution et la signification de ces dernières (Berque, 2015 : 3).
- 9 Si le territoire n’est pas seulement une découpe culturelle et institutionnelle de l’espace, mais bien le milieu éco-techno-symbolique indispensable à l’existence humaine et ses activités (Berque, 2000), alors une (re)territorialisation apparaît comme la condition nécessaire à une écologisation du modèle agricole. En effet, bien que portant aujourd’hui l’empreinte profonde de l’agriculture industrielle, le territoire offre une « matrice » essentielle pour penser et *designer* un système agricole qui soit porteur d’une identité et d’un projet écologique, culturel et politique (Lamine et Chiffolleau, 2012). Rendre nos systèmes agricoles plus durables supposerait ainsi, en plus d’une agro-écologisation de la production, de promouvoir « *un prendre-soin renouvelé des milieux* » (Rollot, 2018 : 176) par des pratiques *méso-logiques*⁶, c’est-à-dire engendrant à différents niveaux (agricole/écologique ; local/systémique), des relations « *qui sui[vent] la logique des milieux* » (Berque, 2012) au sein et entre les territoires. La standardisation des pratiques induites par l’industrialisation du secteur, a, au contraire, fortement simplifié, voire détruit les relations écologiques et symboliques constitutives de l’agriculture (Callicott, 1990). La *mésologisation*⁷ désigne alors la quête et le soin de ces relations singulières à travers l’intégration, dans l’agriculture, de leurs conditions de perpétuation.

1.3. La permaculture, esquisse de mésologisation à l’échelle (micro-) locale

- 10 Parmi les agricultures alternatives écologiques, les initiatives regroupées sous l’étiquette « permaculture » sont de plus en plus populaires (Ferguson et Lovell, 2014). En mettant en relation les problèmes écologiques, agroécologiques et sociaux, la permaculture met en évidence la nécessité de *re-designer*⁸ la société (Pezrès, 2010 ; Pignier, 2017) de manière organique (Smith, 2015 : 3) et en commençant par le système nourricier (*food system*) (Mollison et Holmgren, 1978). Elle affiche dans ses termes mêmes – *permanent agriculture*⁹ – une double divergence par rapport au modèle agricole dominant. Elle se veut, d’une part, permanente dans le sens de *durable* ou *écologique*, du fait qu’elle ne détruit pas les sols et les écosystèmes et ne dépend pas des énergies fossiles. La permaculture a en effet émergé suite aux premiers constats d’une raréfaction du pétrole, du changement climatique, et plus généralement des atteintes

croissantes du modèle économique en place à l'environnement naturel et humain (Holmgren, 2002). Sa permanence fait, d'autre part, référence à la pérennité des cultures, intégrant, à l'image d'une lisière entre prairie et forêt, une association de cultures de plantes annuelles, vivaces et ligneuses (Soltner, 1986). C'est en ce sens que la permaculture n'implique pas seulement une évolution de la pratique agricole, mais bien une révolution tant des paysages ruraux, vers une forme plus proche des paysages de bocage français, de la *coltura promiscua* italienne (*ibid.*), ou de la mosaïque végétale des *satoyama* japonais (Soltner, 1986 ; Holmgren, 2004 ; Kamada, 2018), que des paysages urbains, avec l'émergence d'hybrides territoriaux tels que les fermes urbaines (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2018) amorçant un renouveau conséquent des approches participatives et paysagères dans la planification territoriale (Dugua et Chakroun, 2019).

- 11 La permaculture ayant été réinterprétée et adaptée à différents contextes socio-écologiques (Morel *et al.*, 2019), il est de plus en plus difficile de la définir en englobant la totalité de ses formes actuelles. Ainsi, au sein des différentes agricultures alternatives – agroécologie, agroforesterie, agriculture naturelle – c'est peut-être sa malléabilité et sa multidimensionnalité qui la caractérisent le mieux. Elle se décline en effet à plusieurs niveaux, étant simultanément « une éthique agricole, une méthode de *design* basée sur cette éthique, et une pratique ancrée dans cette méthode » (Chakroun et Linder, 2018 : 284). De plus, elle s'est progressivement imposée comme une réelle contre-culture (Holmgren, 2010), alimentant un mouvement social au niveau international (Ferguson et Lovell, 2014).
- 12 Si sa durabilité écologique n'est que rarement questionnée, sa viabilité économique fait encore débat. Des chercheurs de l'institut INRA-AgroParisTech ont cependant pu démontrer qu'elle représentait une option rentable, tout en soulignant que la viabilité de ces projets est très dépendante du contexte territorial et des choix et valeurs des agriculteurs (Guégan et Léger, 2015 ; Morel *et al.*, 2017). De récents travaux montrent, de plus, qu'au-delà des projets agricoles localisés, la viabilité et la performativité de la permaculture dépendent de la manière dont elle est portée comme projet politique (Centemeri, 2019 ; Chakroun, 2019) – « la multiplication des projets [...] n'[étant] pas en soi gage d'un changement social pouvant réaliser les objectifs de durabilité écologique [...] à plus large échelle » (Centemeri, 2019 : 24). Cela semble se vérifier d'autant plus lorsque cette « multiplication de projets » est freinée par les dynamiques économiques et politiques qui façonnent actuellement le territoire.
- 13 Dans la section suivante, nous mettons en évidence comment ces rapports ont également déterminé le processus d'écologisation de l'agriculture suisse.

2. L'écologisation de l'agriculture suisse mise en perspective

- 14 Le concept d'écologisation revêt des acceptions variées. Dans cet article, nous adoptons la définition de Ginelli (2017 : 23) pour qui l'écologisation est l'« *entreprise de recadrage cognitif et normatif – un changement dans la manière de penser et de juger une conduite sociale – visant à une inflexion environnementale plus ou moins forte des normes (légales ou implicites) et pratiques sociales en vigueur dans le domaine considéré* ». Nous proposons ici de revenir

sur le processus d'écologisation de l'agriculture institué par les politiques territoriales suisses depuis le début des années 1960.

2.1. L'agriculture au sein du système politique suisse

- 15 La Suisse est une confédération de 26 cantons, eux-mêmes subdivisés en 2 200 communes. Les pouvoirs sont répartis entre trois niveaux – Confédération, cantons, communes – par application du principe de subsidiarité. Les cantons ont une importante responsabilité dans l'interprétation de la Constitution fédérale, et par conséquent détiennent une large marge de manœuvre dans la définition et la mise en œuvre des lois (Curry et Stucki, 1997). L'agriculture y occupe un très faible pourcentage de la population suisse – 3,5 % du total des emplois (Banque mondiale, 2018). Comme dans beaucoup de pays européens, la diminution progressive du nombre d'agriculteurs entraîne l'augmentation de la taille moyenne des exploitations. Elle est désormais d'environ 21 hectares (Office fédéral de la statistique, 2018), contre 63 en France (Agreste, 2018). Le secteur dépend largement des aides confédérales, appelées « paiements directs ». Leur obtention est subordonnée à des exigences de production et de respect des mesures environnementales, et constitue donc un instrument-clé de réorientation (Chappuis *et al.*, 2008). La majeure partie de la surface agricole utile (SAU) est ainsi, au minimum, en « production intégrée » (PI), qui « entend tenir compte de l'ensemble des facteurs de production (c'est à dire de toutes les mesures culturales), pour optimiser le produit, tant sur le plan de l'écologie que sur celui de l'économie » (Baggiolini, 1990 : 494). L'agriculture biologique représente, quant à elle, une part croissante de la SAU, atteignant 14,4 % en 2017¹⁰ (Bio Suisse, 2018), contre 6,5 % en France et 6,2 % dans l'Union européenne (Agence Bio, 2018). La politique agricole suisse constitue dès lors un cas exemplaire d'écologisation au sein des pays industrialisés (Curry et Stucki, 1997), dans le sens d'une intégration progressive de prescriptions environnementales et de leur application conséquente (Clivaz, 2014).

2.2. L'écologisation de l'agriculture en Suisse depuis les années 1960

- 16 Dès les années 1960, les impacts environnementaux du modèle agricole industriel sont devenus des préoccupations majeures et ont obligé l'Office fédéral de l'agriculture à prendre rapidement des mesures pro-environnementales (Chappuis *et al.*, 2008). Au début des années 1970, le rôle sociétal de l'agriculture est enfin assumé et encouragé via « une rémunération des agriculteurs pour leurs prestations d'intérêt public » (*ibid.* : 20). La loi sur l'agriculture (L'Agr) a progressivement inclus des mesures pour la protection de l'environnement et du territoire, et a finalement reconnu l'agriculture biologique au moyen de l'« Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique et la désignation des produits et denrées alimentaires biologiques » en 1997.
- 17 Ce n'est qu'à partir des années 1990 que la politique agricole suisse incorpore des mesures écologiques plus incisives comme la législation sur la protection des eaux (Clivaz, 2014). L'initiative populaire « Paysans et consommateurs – pour une agriculture en accord avec la nature » est déposée en décembre 1991. Elle affiche la volonté des citoyens et des agriculteurs de trouver une manière de concilier les exigences de compétitivité et les objectifs du développement durable (*Ibid.*, 2014). L'adoption de

mesures écologiques et la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture résultent ainsi d'un compromis entre la nécessité de soutenir financièrement les paysans suisses et les exigences posées dans les années 1990 par les négociations de l'Uruguay Round au sein du GATT, en termes de libéralisation des échanges agricoles (*Ibid.*, 2014). Le revenu des agriculteurs est dès lors subordonné à l'application des normes écologiques, via l'entrée en vigueur des « Prestations écologiques requises » (Lehmann et Stucki, 1997 ; Clivaz, 2014).

2.3. Entre multifonctionnalité et ouverture des marchés

- 18 La politique suisse représente un exemple de multifonctionnalité (Curry et Stucki, 1997). Elle doit simultanément contribuer à « la sécurité de l'approvisionnement de la population », à « la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural » et à « l'occupation décentralisée du territoire » (art. 104 de la Constitution fédérale). Des objectifs de réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires ont désormais été définis et inscrits dans un plan d'action de manière à « renforcer le développement durable dans le secteur agroalimentaire, [...] soutenir les agriculteurs dans leurs efforts pour améliorer leurs prestations sur le marché, réduire leurs empreintes écologiques et [...] renforcer la responsabilité entrepreneuriale des chefs d'exploitation [...] » (Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, 2017). Ces multiples objectifs ont été récemment réaffirmés dans la future politique agricole pour 2022-2025 (PA22+) : le Conseil fédéral y promeut une libéralisation du secteur agricole, une incitation à l'esprit entrepreneurial et à la compétition, tout en affirmant la nécessité de réduire l'impact de l'agriculture sur les ressources naturelles (Office fédéral de l'agriculture, 2018). La politique agricole véhicule, à certains égards, un message paradoxal, symptomatique des compromis qui émergent de processus de négociation entre différents groupes d'intérêt (Curry et Stucki, 1997). Elle induit ainsi une sur-responsabilisation des « entrepreneurs » agricoles, en restreignant l'innovation à une décision individuelle (Deverre, 2011). L'écologisation de l'agriculture est ainsi laissée à la discrétion des agriculteurs, de leur stratégie entrepreneuriale et de leur sensibilité écologique. Si un petit nombre opte alors pour des modèles basés sur la polyculture, sur la vente directe et sur le *low tech*, d'autres s'orientent plutôt vers les technologies de pointe. Si cette diversité de modèles peut apparaître positive, les contraintes économiques et politiques auxquelles est soumis le secteur agricole rendent la cohabitation difficile (Therond *et al.*, 2017). D'après le syndicat paysan suisse Uniterre (avril, 2018), le modèle basé sur la finance et l'industrie risque, en effet, de détruire, à terme, l'agriculture paysanne diversifiée.
- 19 En intégrant différentes mesures contraignantes et incitatives, la politique agricole a donné une inflexion environnementale certaine à l'agriculture suisse. Cependant, si les pratiques agroécologiques sont « encouragées[s] de manière ciblée au moyen de divers instruments de la politique agricole » (Conseil fédéral, août 2017), cette dernière n'incite pas à l'émergence d'un nouveau cadre plus à même d'implémenter une vision systémique de la durabilité. L'évolution récente du cadre cognitif et normatif tend plutôt à considérer l'agriculture de précision et les biotechnologies comme les nouveaux instruments d'écologisation pour une agriculture durable (*i. e.* Aerni, 2010). Nous montrons dans la section suivante comment les projets en permaculture, en mettant en pratique une telle vision, se confrontent à la sectorialité des politiques territoriales.

3. Déploiement territorial de la permaculture en Suisse

3.1. Panorama de la permaculture en Suisse romande

- 20 La permaculture s'est implantée dans le paysage agricole romand au début des années 2000, 10 ans après la Suisse allemande (1990) et près de 25 ans après la création du concept (1978). Si les expérimentations ont commencé en Suisse romande il y a près de 20 ans, le réseau est toujours en cours de structuration. Encore peu connue du grand public jusqu'à récemment, elle est devenue une référence incontournable dans les milieux écologistes romands depuis la sortie du film *Demain. Un nouveau monde en marche* en 2016 (Born, 2017). La récente popularité de la permaculture a fait grandir le mouvement, mais l'a aussi modifié. Elle englobe aujourd'hui une diversité d'acteurs et de pratiques. Certains acteurs sont issus du milieu agricole (agriculteurs professionnels travaillant en bio, maraîchers, ou agronomes), d'autres sont paysagistes, horticulteurs de formation, ou journalistes agricoles. Selon les acteurs et les territoires, les formes et objectifs des projets diffèrent. On recense des projets d'agriculture commerciale, dont les produits sont souvent écoulés sous les labels biologiques et/ou biodynamiques, des jardins privés ou communautaires, à but éducatif et/ou vivrier, et des associations pour la permaculture. Ces dernières se sont, pour la plupart, créées entre 2010 et 2016 afin de promouvoir des dynamiques cantonales, régionales, voire nationales en mettant en lien les projets existants et en proposant une structure de soutien pour les nouveaux projets.
- 21 Ces structures associatives se sont, entre autres, formées pour faire face à la relative difficulté des acteurs à implémenter des projets de permaculture au-delà des limites du jardin ou du domaine agricole. Les différentes initiatives se rejoignent sur leur volonté commune de faire advenir un modèle de société dont le caractère écologique est couplé à l'implication forte des citoyens dans le design d'un système agri-alimentaire territorialisé. Mais, bien qu'elles portent toutes des valeurs et principes éthiques similaires, leur déploiement territorial est hétérogène et peu interconnecté. La plupart des initiatives de permaculture se développent dans des « interstices » territoriaux et institutionnels, avec l'aide d'agriculteur·trices¹¹ et/ou des autorités communales ou municipales, et peinent à atteindre et convaincre les niveaux cantonal et fédéral.
- 22 Dans plusieurs cas, l'interprétation des textes de loi et la décision finale sont laissées à la discrétion des communes, ce qui est à double tranchant : étant le niveau de décision le plus proche de la réalité du terrain, elles sont les plus à même de juger la désirabilité du projet pour la localité. La décision dépend cependant de la sensibilité des élus communaux à ce genre de problématique et des cas de jurisprudence. Étant décentralisée, la décision risque de dépeindre une préférence ponctuelle et locale, sans garantie que la décision prise de manière décentralisée s'inscrive dans la trajectoire que devrait emprunter l'agriculture pour devenir durable au niveau systémique (Arnsperger, 2013). Si l'indépendance face aux institutions est souvent revendiquée par les acteurs de la permaculture, elle met parfois à mal la pérennité des projets, justement par manque de soutien ou de communication. La dynamique de mésologisation impulsée par les multiples initiatives au niveau (micro)local est ainsi limitée par l'absence d'une vision commune et territoriale de la transition à laquelle chacune souhaite pourtant contribuer.

3.2. Un terrain ethnographique au sein du milieu romand de la permaculture

- 23 Notre approche méthodologique est basée sur une longue période (septembre 2015-février 2019) d'observation participante au sein du milieu de la permaculture suisse romande¹², ou plus exactement ce que certains nomment *participation observante* pour marquer « *la primauté de l'implication interactionnelle et intersubjective sur la prétention à l'observation objective* » (Soulé, 2007 : 131). Pour cela, nous avons identifié les principaux praticiens de la permaculture actifs en Suisse romande, c'est-à-dire les personnes pionnières du mouvement et celles participant à faire vivre la permaculture au-delà de leur pratique agricole individuelle¹³. Nous avons alors fait le choix de suivre la formation « officielle » de permaculture, nommée *Permaculture Design Certificate* (PDC)¹⁴. Cette formation de 72 heures, suivie sur 6 week-ends entre septembre et décembre 2015, nous a permis de faire connaissance avec les enseignants et nous a donné les clés pour comprendre comment la permaculture est transmise et diffusée. Par la suite, nous avons intégré consécutivement le comité de quatre associations, dont deux auxquelles nous sommes encore affiliée. Nous avons également participé à différentes activités et chantiers participatifs dans une vingtaine de jardins ou fermes de permaculture. Après avoir recueilli de nombreux témoignages sur les obstacles rencontrés pour commencer et/ou pour maintenir dans le temps des projets de permaculture, nous avons organisé, au sein d'une des associations, un groupe de travail ayant pour but d'identifier les différents problèmes rencontrés. Nous avons alors esquissé des solutions en listant par exemple les cas de jurisprudence existant au niveau communal et cantonal. L'enquête de terrain a été complétée par une récolte systématique d'informations « publiques », présentes sur les blogs de permaculteurs ou diffusées par les médias régionaux sur la même période. Cette démarche méthodologique a permis de répertorier les principaux projets de permaculture et d'identifier les opportunités et contraintes territoriales rencontrées.
- 24 La cohabitation parfois compliquée entre différents modèles agricoles est révélatrice des divergences quant à la compréhension de ce qu'implique une « écologisation de l'agriculture ». Nous illustrons ces tendances à travers deux cas d'étude emblématiques, tous deux situés dans ce que nous qualifions d'« interstice », un espace dont l'affectation est suffisamment indéfinie pour qu'il constitue « *une opportunité d'échappatoires créatifs, en contrepoint à une normalité envahissante* » et « *s'offre ainsi comme territoire d'expérimentation* » (Lévesque, 2013 : 28-29 – notre traduction¹⁵).
- 25 Le premier cas est situé en périphérie d'une grande ville et témoigne de l'importance des acteurs politico-administratifs et des agriculteurs professionnels dans le développement de formes d'agriculture plus expérimentales, tout en mettant en évidence l'existence de divergences entre différents modèles d'agriculture durable. Le deuxième cas d'étude est localisé en zone rural, et souligne, à l'inverse, les problématiques rencontrées lorsque le design en permaculture est en inadéquation avec les politiques territoriales. Cet exemple-ci illustre également la méfiance et le désappointement des autorités envers les modèles radicalement alternatifs.

3.2.1. Une ferme agroécologique en périphérie de Lausanne : la permaculture comme lieu de socialisation de l'écologie

- 26 La Ferme agroécologique de Rovéréaz comprend un domaine de près de 30 hectares, appartenant à la Ville de Lausanne, géré pendant près de 30 ans par un couple d'agriculteurs. Suite à leur départ à la retraite, la Ville a mis la reprise du bail au concours, en exigeant un projet qui soit écologique et en lien étroit avec les dynamiques urbaines. Un groupe de cinq trentenaires a été sélectionné grâce à un projet mariant agriculture biologique, permaculture, vente à la ferme, programme de réinsertion professionnelle et accueil d'enfants en bas âge. L'agriculteur diplômé du groupe, responsable de la majeure partie des terres agricoles, y pratique l'agriculture biologique dans les respects du label Bio Suisse. Dépendant d'une certaine productivité et d'une gestion particulière pour toucher les paiements directs de la politique agricole, il ne peut innover que dans le respect du cadre imposé par la confédération. La surface à entretenir et les exigences de rendement et de qualité ne lui permettent pas d'opter pour un travail purement manuel. L'agriculteur intègre cependant plusieurs éléments « socio-écologiquement innovants ». Il a par exemple opté pour un travail réduit du sol, qui permet d'améliorer la qualité du sol et sa fertilité. Il a également intégré un hôtel à insectes¹⁶ aux abords de ses parcelles et semé des lignes de fleurs mellifères pour attirer des insectes « auxiliaires », qui aident la fertilisation des lignes de production maraîchères adjacentes.
- 27 Parallèlement à ce projet d'agriculture biologique s'est constitué un jardin en permaculture d'environ 6 000 m², sur ce qui constituait le potager privé des précédents agriculteurs. Le *design* du projet a été conçu en « intelligence collective » par une dizaine de personnes familières avec la permaculture, puis mis en place avec l'aide de plus de 1 000 bénévoles de la région sur environ 6 mois. Bien qu'une maraîchère fasse partie du projet, la plupart des participants ne sont pas issus du milieu agricole. Cette partie du projet de la Ferme agroécologique de Rovéréaz est gérée par l'association Rovéréaz et ne doit pas répondre aux mêmes exigences que celles de l'agriculteur professionnel. Les citoyens ont ainsi pu faire usage de leur créativité. De multiples structures sont apparues progressivement : des buttes, un mandala médicinal, une spirale aromatique, et un jardin-forêt. La majeure partie des récoltes est redistribuée aux bénévoles sous forme de repas offerts pendant les journées de travail. Une petite partie est vendue à « prix libre et conscient », directement dans le jardin. Comme celui-ci ne fait pas partie à proprement parler de la surface agricole de la Ferme agroécologique de Rovéréaz, il n'est pas éligible pour les paiements directs et dépend de donations et du travail de bénévoles. Le comité de l'association Rovéréaz a récemment lancé une levée de fonds « permanents » afin de pouvoir maintenir le jardin dans le temps : les donateurs s'engagent à payer une certaine somme chaque année. Ainsi, le jardin en permaculture et l'exploitation agricole biologique dépendent largement de soutiens externes pour survivre : l'implication habitante et citoyenne pour l'un, et l'aide versée par la Confédération pour l'autre.

Figure 1. « Opportunité d'échappatoires créatifs » – Le Jardin aux mille mains de la Ferme agroécologique de Rovéréaz, Lausanne (octobre 2017)¹⁷



Source : Leila Chakroun

- 28 La partition de la Ferme agroécologique de Rovéréaz est symptomatique des divergences entre les deux dynamiques décrites dans les paragraphes précédents. La politique agricole actuelle, bien que soutenant les démarches d'écologisation telles que celle de l'agriculteur biologique, l'enferme dans le modèle économique préexistant. Le jardin en permaculture incarne, quant à lui une tentative de concilier systèmes humains et naturels, et représente une expérimentation participative et citoyenne unique en Suisse romande. L'agriculteur professionnel – et il n'est pas le seul dans ce cas – ne considère cependant pas la permaculture comme un « nouveau modèle agricole » du fait que, dans ce cas précis, le jardin n'est pas soumis aux mêmes contraintes économiques, légales et administratives. Ainsi reléguée au rang de « jardinage écologique », la permaculture se diffuse difficilement aux professionnels du milieu agricole, raison pour laquelle l'ingénieure-agronome en charge de la promotion des systèmes de cultures innovants au sein l'Institut de recherche pour l'agriculture biologique FiBL, propose de se tenir à la définition de la permaculture comme éthique et méthode de *design*, afin de pouvoir l'appliquer à l'ensemble du système agroalimentaire (Bougouin, 2018¹⁸).

3.2.2. Projet de jardin-forêt dans les Préalpes : une tentative d'agricolisation de l'écologie ?

- 29 Le second cas d'étude est un jardin en permaculture situé dans un hameau majoritairement agricole qui surplombe la vallée du Rhône. Le permaculteur¹⁹, originaire de ce hameau, a commencé la création de son projet en 2006, alors qu'il habitait dans la vallée. Le terrain d'un hectare présente des conditions topographiques et climatiques difficiles : il est très en pente et encerclé par la forêt. Il a dû faire plusieurs aménagements, avec l'aide d'autres permaculteurs de la région, afin de rendre ce terrain d'abord cultivable, puis habitable. Son projet s'est petit à petit

agrandi et inclut désormais de multiples arbres fruitiers, des buttes en maraîchage, une culture de champignons sur bois, un poulailler, une petite mare, des toilettes sèches, et le cabanon en bois dans laquelle il loge. La situation géographique et paysagère de son terrain offre au permaculteur une vue plongeante sur la vallée du Rhône, qu'il décrit par « *son agriculture intensive* », « *son fleuve canalisé* » et « *son autoroute constamment congestionnée* ». Cette vue caractérise pour lui le contre-exemple d'une agriculture et d'une société durable et le conforte ainsi dans sa volonté de continuer à se « battre » pour faire advenir un autre modèle. Le permaculteur a mis en place un système qui lui permet de se nourrir sans apports externes pendant une partie de l'année, de vendre une petite partie de ses récoltes (légumes et produits transformés) dans des marchés locaux, de se passer de voiture (grâce à la construction du cabanon, qui lui permet d'habiter sur place) et d'organiser des visites et des formations à vocation pédagogiques. À peu de détails près, il a reconstitué un « idéal permaculteur », en ayant mis sur place une polyculture et un jardin-forêt, se fournissant en ressource en bois dans la forêt, et l'entretenant par là même, et en ayant créé avec ses voisins agriculteurs des relations d'entraide. Cet idéal n'est cependant pas celui des autorités cantonales. Des représentants du Département du territoire et de l'environnement (DTE), et le Service du développement territorial (SDT) se sont en effet rendus à deux reprises sur le site, en 2012 puis en 2017, afin de faire un état des lieux du domaine. Ils constatent alors la présence du cabanon, d'un couvert à planton et d'un poulailler sur la partie de son domaine que le canton avait récemment désignée comme « zone à protéger »²⁰, et dont la dynamique naturelle n'aurait pas dû, à ce titre, être modifiée. Le permaculteur avait pourtant obtenu des autorisations pour ces constructions, mais de la part des services communaux uniquement. Selon les dires du permaculteur, ces derniers ne semblaient pas informés de la présence d'une zone à protéger sur les terres octroyées, ou du moins ne lui ont pas communiqué cette information. Il y a eu de toute évidence un manque de communication entre les offices cantonaux et les autorités cantonales. Le permaculteur aurait dû, quoi qu'il en soit, demander des autorisations au canton, qui reste l'autorité de référence pour ce type d'affectation malgré le principe de subsidiarité. Il a, depuis, engagé des procédures juridiques à l'encontre de la décision du canton – qui refuse de régulariser les différentes structures – afin de ne pas avoir à les démonter et de pouvoir continuer à vivre sur ce terrain.

- 30 Ces conflits, au-delà de la spécificité du lieu et de la personnalité du permaculteur, sont symptomatiques d'une différence fondamentale dans les manières de faire converger agriculture et écologie. À la différence de l'agriculture conventionnelle, qui s'écologise en intégrant différentes mesures agro-environnementales, la permaculture propose de (re)mettre de l'agricole dans l'écologie. De Sainte Marie *et al.* (2011) proposent à ce titre de ne pas restreindre l'écologisation à une « *naturalisation des espaces agricoles* », et à favoriser simultanément une « *agricolisation²¹ des politiques de la nature et des aires protégées* ». Mais si son approche s'inscrit dans cette optique, une réelle agricolisation de l'écologie aurait exigé que le permaculteur soit informé, en amont, de l'existence d'une zone à protéger, afin qu'il puisse adapter son design. Un tel projet nécessiterait également une plus grande confiance des autorités, éventuellement en reconnaissant au permaculteur un rôle de « garant » de la dynamique naturelle de cette zone particulière.

Figure 2. Contraste entre le jardin-forêt (arbres au premier plan) et la « normalité envahissante » de l'agriculture industrielle dans la vallée (octobre 2018)²²



Source : Diana Ledermann²³

3.3. Socialiser et agricoliser l'écologie par la permaculture

- 31 La permaculture se base sur une pensée systémique et intégrative – dont la matérialisation ne correspond pas au mode de gestion actuel du territoire. Le dualisme nature/culture que tentent de dépasser ces pratiques est, en effet, profondément ancré dans les territoires et les institutions au sein desquels elles tentent d'émerger (Roux-Rosier *et al.*, 2018 : 4). Comme le souligne Alberto Magnaghi (2014 : 18-19), les politiques territoriales reflètent une pensée séparative du territoire et un système dual de son utilisation : « D'un côté, la plus grande partie de sa surface est traitée, avec les règles de l'économie, comme un support aux établissements humains. De l'autre, les espaces protégés de nature et d'histoire (patrimoine culturel et paysager) doivent être préservés des règles du développement ». L'étude des projets de permaculture en Suisse romande montre que cette pensée séparative devient un obstacle important au développement des pratiques agricoles alternatives.
- 32 Le premier cas d'étude met en évidence qu'au sein même de la Ferme agroécologique de Rovéréaz, plusieurs modèles cohabitent. L'exploitation agricole biologique s'inscrit dans le processus d'écologisation de l'agriculture suisse, en participant, notamment, à l'augmentation progressive du nombre de fermes bio (Bio Suisse, 2018). Le jardin en permaculture quant à lui n'apparaît dans aucune statistique agricole. Il contribue, toutefois, à l'avènement d'une société durable en renforçant le rapport des citoyens au territoire (Dugua et Chakroun, 2019) et à l'écologie (Chakroun et Linder, 2018).
- 33 Le deuxième cas d'étude montre que, bien que la politique agricole suisse tende à promouvoir une écologisation des zones agricoles, l'« agricolisation » de la gestion des zones à protéger (Deverre et de Sainte Marie, 2008 ; de Sainte Marie *et al.*, 2011) est encore peu répandue en Suisse. On trouve une tentative de conciliation dans les parcs

naturels régionaux, catégorie de parcs qui, depuis le changement de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) en 2007²⁴, protègent les paysages ruraux traditionnels et donc valorisent la cohabitation entre activités agricoles et culturelles, et zone de protection de la nature (LPN, art. 23 g). Étonnamment, l'agriculture conventionnelle y est la bienvenue, et les alternatives plus écologiques n'y sont pas particulièrement encouragées (Droz *et al.*, 2009 : 75). La permaculture pourrait pourtant avoir sa place dans ces parcs régionaux, en se proposant comme « passerelle²⁵ » entre humain et non humain, afin d'adoucir les transitions sur le territoire entre des zones agricoles à écologiser d'un côté (l'agriculture conventionnelle, reléguée hors du parc) et des zones de protection de la nature de l'autre (au cœur du parc). Amorcer une dynamique de mésologisation de l'agriculture exigerait ainsi de penser ces transitions tant spatiales que temporelles, entre différents modèles agricoles et différentes manières d'appréhender le territoire.

Conclusion

- 34 Les politiques agricoles suisses soutiennent aujourd'hui une écologisation de l'agriculture de manière très réglementée, mais la définition de l'agriculture durable est de plus en plus influencée par une vision libérale et techniciste de la profession et du secteur agricole. Dans ce contexte, les expérimentations qui sortent de ce cadre rencontrent très rapidement des obstacles. Sur la base du terrain ethnographique dans le milieu romand de la permaculture, nous avons montré que les projets de permaculture véhiculent une vision systémique et mésologique de la durabilité, fondée sur un choix de pratiques et de techniques adaptées aux milieux à partir desquels ils émergent. Nous avons pour cela proposé le terme de mésologisation pour qualifier la dynamique d'écologisation par territorialisation qu'embranchent ces projets.
- 35 Le mouvement citoyen de la permaculture illustre, de plus, comment et à quelles conditions peuvent s'articuler les deux dynamiques d'écologisation de la société, et de socialisation de l'écologie – leviers indispensables à l'avènement d'une société durable (Arnsperger et Bourg, 2017). La permaculture se révèle être un des vecteurs clés de la socialisation de l'écologie, qu'elle propose d'enchâsser dans un processus symétrique de socialisation de l'agriculture. Elle offre en effet la possibilité de faire l'expérience sensible d'une alternative écologique (Carolan, 2016 ; Brady *et al.*, 2018) et d'ainsi pouvoir saisir ce qui nous lie *phénoménologiquement* et *existentiellement* aux problèmes agroécologiques actuels (Chakroun et Linder, 2018) et à la crise écologique de manière générale (Arnsperger, 2009).
- 36 Le terrain ethnographique dans le milieu de la permaculture de Suisse romande a pu mettre en lumière un troisième levier pour une mésologisation de l'agriculture : l'*agricolisation* de l'écologie (de Sainte Marie *et al.*, 2011). Cette dernière impose un renversement de paradigme, à savoir l'adoption d'une perspective fondamentalement non dualiste qui exigerait de redéfinir les limites et la porosité entre nature et (agri)culture (Callicott, 1990 ; de Sainte Marie *et al.*, 2011 ; Hebinck, 2018). Cette perspective, tout en reconnaissant l'impact de l'agriculture sur la nature (et donc la nécessité d'une écologisation de l'agriculture), permettrait de penser en retour une agriculture « génératrice de nature » (Rhodes, 2015 ; Berque, 2017) tant au niveau des écosystèmes locaux que des grands cycles biogéochimiques.

- 37 Se posent alors des questions d'ordre pratique : quelle est la démarche à suivre afin d'inscrire le développement des systèmes agricoles durables dans une perspective mésologique ? Comment garantir l'avènement d'une agriculture durable tout en encourageant l'existence d'une diversité territoriale de pratiques et de modes de faire ? À quelles échelles (commune, agglomération, canton) penser des systèmes agri-alimentaires territorialisés, et selon quelle temporalité ? Si une stratégie de rupture et/ou de repli face au système dominant porte un message social fort et est source d'une créativité bienvenue, elle n'est souvent réservée qu'à un petit nombre de personnes et comporte le risque de ne pas peser dans les décisions politiques et économiques qui orientent l'évolution de l'agriculture (Deverre, 2011). Une refondation des systèmes agri-alimentaires dans une perspective mésologique exige alors de promouvoir, parallèlement à l'émergence d'initiatives « en rupture », une mise en réseau des autres acteurs de ces systèmes – agriculteurs, représentants politico-administratifs, chercheurs, paysagistes, habitants, etc. – autour d'un projet biorégional (Magnaghi, 2014). La mésologisation de l'agriculture nécessitera, dans ce contexte, la reconnaissance législative de la valeur des expérimentations socio-agro-écologiques telles que la permaculture, afin de permettre leur ancrage territorial au-delà des interstices et des impensés législatifs dans lesquels elles se sont développées jusqu'à présent. Dans cette perspective, ce que l'économiste italien Giacomo Becattini décrit comme des « *miettes admirables* » (in Magnaghi, 2017), dont les capacités d'expansion restent limitées face à l'économie capitaliste et ses dynamiques de déterritorialisation, peut être appréhendé comme autant de « signaux faibles », esquisses d'un renouveau de la pensée écologique et de la pratique agricole, via un processus de mésologisation.

BIBLIOGRAPHIE

- Aerni Ph., « Is Agricultural Biotechnology Part of Sustainable Agriculture ? Different Views in Switzerland and New Zealand », *AgBioForum*, vol. 13, n° 2, p. 158-172, <http://www.agbioforum.org/v13n2/v13n2a07-aerni.htm>.
- Agence Bio, 2018, « L'agriculture biologique, un accélérateur économique, à la résonance sociale et sociétale », *Agence pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique*, dossier de presse, chiffres juin 2018. <http://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2018/10/dossierdepressechiffres-juin2018.pdf>.
- Agreste, 2018, « Enquête sur la structure des exploitations agricoles », *Agreste Primeur*, n° 350, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur350.pdf>.
- Arnsperger C., 2009, *Éthique de l'existence post-capitaliste - Pour un militantisme existentiel*, Paris, Éditions du Cerf.
- Arnsperger C., 2013, « Small is beautiful : but is it responsible ? A critical reappraisal of E.F. Schumacher's contributions to ecological economics and political ecology », in Opdebeeck H. (dir.), *Responsible Economics : E.F. Schumacher and His Legacy for the 21st Century*. Bern/Brussels/Vienna, Peter Lang, p. 127-149.

- Arnsperger C., Bourg D., 2017, *Écologie intégrale. Pour une société permacirculaire*, Paris, PUF.
- Baggiolini M., 1990, « Production Intégrée en Suisse : I. aperçu historique de la "production agricole intégrée" », *Bulletin de la Société Entomologique Suisse*, vol. 63, p. 493-500, DOI : 10.5169/seals-402422.
- Banque mondiale, 2018, *Emplois dans l'agriculture (% du total des emplois)*, Suisse, [https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS ? end =2018&locations =CH&start =1991&view =chart](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS?end=2018&locations=CH&start=1991&view=chart), consulté le 05/04/2019.
- Barbier J.-M., Goulet F., 2013, « Moins de technique, plus de nature : pour une portée heuristique de l'écologisation des pratiques agricoles », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 2, p. 200-210, DOI : 10.1051/nss/2013094.
- Barjolle D., 2010, « La politique agricole suisse entre économie, écologie et société », *Économie rurale*, n° 315, <http://journals.openedition.org/economierurale/2510>, DOI: 10.4000/economierurale.251.
- Berque A., 2000, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.
- Berque A., 2012, « La méso-logique des milieux », Colloque international *De la nature à la technique : perspectives de la pensée et de la philosophie japonaises contemporaines*, 10-12 octobre 2012, Université Laval, 14 p., <http://ecoumene.blogspot.ch/2012/10/meso-logique-berque.html>.
- Berque A., 2015, *Formes empreintes, formes matrices. Asie orientale*, Le Havre, Fransiscopolis Éditions.
- Berque A., 2017, « Les fondements philosophiques de l'« agronomie naturelle » selon Fukuoka », Les Journées scientifiques de SupAgro *Les relations homme-nature dans la transition agroécologique*, 21 novembre 2017, Montpellier, 12 p., <http://ecoumene.blogspot.com/2018/02/agronomie-naturelle-Berque-Moreau.html#more>.
- Bio Suisse, 2018, *Le bio en chiffres 2017*, 20 p., https://www.bio-suisse.ch/media/Ueberuns/Medien/BioInZahlen/JMK2018/bio_in_zahlen_17_f_final.pdf.
- Born M., 2017, « "C'est la nature qui inspire les permaculteurs". Interview de Gaëtan Morard », *Terre & Nature*, hors-série spécial permaculture, p. 4-7.
- Boudes P., 2017, « Changement social et écologie : où en est la modernisation écologique ? », *Socio-logos*, n° 12, <http://journals.openedition.org/socio-logos/3142>.
- Bougouin H., 2018, « La permaculture, ancrée dans le sol ? ! », *Journée d'étude « Sol ou hors-sol ? »*, Lullier, http://www.acl-lullier.ch/OLD/pdf_cp_01_02_2018/01_BOUGOUIN.pdf.
- Brady E., Prior J., Brook I., 2018, *Between Nature and Culture : The Aesthetics of Modified Environments*, Londres, Rowman & Littlefield International, coll. « Series of Global Aesthetic Research ».
- Callicott J. B., 1990, « The Metaphysical Transition in Farming : From the Newtonian-Mechanical to the Eltonian-Ecological », *Journal of Agricultural Ethics*, vol. 3, n° 1, p. 36-49, DOI : 10.1007/BF02014479.
- Carolan M., 2016, « Adventurous food futures : knowing about alternatives is not enough, we need to feel them », *Agriculture and Human Values*, vol. 33, n° 1, p. 141-152.
- Centemeri L., 2018, « Commons and the new environmentalism of everyday life. Alternative value practices and multispecies commoning in the permaculture movement », *Rassegna Italiana di Sociologia*, vol. 64, n° 2, p. 289-313.
- Centemeri L., 2019, *La permaculture ou l'art de réhabiter*, Versailles, Quæ.

- Chakroun L., 2019, « Cultivating Concrete Utopia : Understanding How Japan's Permaculture Experiments are Shaping a Political Vision of Sustainable Living », *ACSEE 2019 : Official Conference Proceedings*, <https://papers.iafor.org/submission51957>.
- Chakroun L., Linder D., 2018, « Le milieu permaculturel comme foyer d'émergence d'un soi mésologique », in Augendre M., Llored J.-P., Nussaume Y. (dir.), *La mésologie, un nouveau paradigme pour l'Anthropocène ?*, Paris, Hermann, p. 283-291.
- Chappuis J.-M., Barjolle D., Eggenschwiler C., 2008, *L'agriculture dans son nouveau rôle*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Clivaz C., 2014, « Écologisation de la politique agricole en Suisse : une analyse en termes de réseaux d'action publique (*policy network*) », in Napoléone C., Allaoua A.K. (dir.) *Écologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles*, Dossier de l'environnement de l'Inra, n° 34, Versailles, Quæ, p. 59-64.
- Cohen A. G., 2017, « Des lois agronomiques à l'enquête agroécologique. Esquisse d'une épistémologie de la variation dans les agroécosystèmes », *Tracés*, vol. 33, n° 2, p. 51-72.
- Conseil fédéral, 2017, *Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires : rapport du Conseil fédéral*, 81 p., <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/49601.pdf>.
- Conseil fédéral, août 2017, Réponse à l'interpellation de Adèle Thorens Goumaz : « comment exploiter le potentiel de la permaculture et de l'agroécologie en Suisse ? ».
- Curry N., Stucki E., 1997, « Swiss Agricultural Policy and the Environment : An Example for the Rest of Europe to Follow ? », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 40, n° 4, p. 465-482, DOI : [dx.doi.org/10.1080/09640569712047](https://doi.org/10.1080/09640569712047).
- Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, 2017, *Vue d'ensemble de la politique agricole, Perspectives pour le secteur agroalimentaire*, Berne, DEFR, 4 p. <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/gesamtchau.html>, consulté le 10/01/2019.
- Deverre C., 2011, « Agricultures alternatives et transformation des systèmes alimentaires », *Pour*, vol. 5, n° 212, p. 39-50, <https://www.cairn.info/revue-pour-2011-5-page-39.htm>.
- Deverre C., de Sainte Marie C., 2008, « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? », *Revue d'études en agriculture et environnement*, vol. 4, n° 89, p. 1-22, https://www6.versailles-grignon.inra.fr/sadapt/content/download/4229/40608/version/1/file/B_Deverre%26csm-2008-Ecologisation_PAC.pdf.
- Droz Y., Mieville-Ott V., Forney J., Spichiger R., 2009, *Anthropologie politique du paysage. Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*, Paris, Éditions Karthala.
- Dugua B., Chakroun L., 2019, « Planifier avec le territoire : la dynamique des lieux de projets à l'épreuve des approches participatives et paysagères », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 19, n° 1, DOI : [10.4000/vertigo.24559](https://doi.org/10.4000/vertigo.24559).
- Ferguson R., Lovell S. T., 2014, « Permaculture for agroecology : design, movement, practice, and worldview. A review », *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 34, n° 2, p. 251-274, DOI : [10.1007/s13593-013-0181-6](https://doi.org/10.1007/s13593-013-0181-6)
- Geertz C., 1963, *Agricultural Involution. The Process of Ecological Change in Indonesia*, Berkeley, CA, University of California Press.

- Ginelli L., 2017, *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés*, Bruxelles, Peter Lang, 238 p.
- Guégan S., Léger F., 2015, *Maraîchage biologique permaculturel et performance économique. Rapport final de l'étude*, Paris, INRA-AgroParisTech, 67 p., <https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/362783-745d0-resource-rapport-final-bec-hellouin.pdf>.
- Hebinck P., 2018, « De-/re-agrarianisation : Global Perspectives », *Journal of Rural Studies*, vol. 61, p. 227-235, DOI : 10.1016/j.jrurstud.2018.04.010.
- Holmgren D., 2002, *Permaculture. Principles & Pathways Beyond Sustainability*, Hepburn, Holmgren Design Services.
- Holmgren D., 2004, *Permaculture in Japan : Foreign Idea or Indigenous Design ?*, Hepburn, Holmgren Design Services, <https://holmgren.com.au/wp-content/uploads/2013/02/PCinJapanWeb.pdf>.
- Holmgren D., 2005, *Sustainable Living at « Melliodora ». Hepburn Permaculture Gardens. A Case Study in Cool Climate Permaculture 1985-2005*, Hepburn, Holmgren Design Services.
- Holmgren D., 2010, « The Counter Culture as dynamic margin, Art. 27 », in Holmgren, D., *David Holmgren : Collected Writings 1978-2000*, Hepburn, Melliodora Publishing.
- Kamada M., 2017, « Satoyama Landscape of Japan – Past, Present, and Future », in Hong S.K., Nakagoshi N. (dir.) *Landscape Ecology for Sustainable Society*, Springer, Cham.
- Kroll J.-C., Barjolle D., Jouen M., 2010, « Politiques agricoles et de développement rural. Comparaisons entre la Suisse et la France », *Économie rurale*, vol. 315, DOI : 10.4000/economierurale.2535.
- Lamine C., 2011, « Transition pathways towards a robust ecologization of agriculture and the need for system redesign. Cases from organic farming and IPM », *Journal of Rural Studies*, vol. 27, n° 2, p. 209-219. DOI : 10.1016/j.jrurstud.2011.02.001.
- Lamine C., 2015, « Sustainability and Resilience in Agrifood Systems : Reconnecting agriculture, food and the environment », *Sociologia Ruralis*, vol. 55, n° 1, DOI : 10.1111/soru.12061.
- Lamine C., Chiffolleau Y., 2012, « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis », *Pour*, vol. 215-216, n° 3, p. 85-92, DOI : 10.3917/pour.215.0085.
- Lehmann B., Stucki E., 1997, « Les paiements directs, instrument central de la politique agricole suisse », *Économie rurale*, n° 241, p. 34-42, DOI : 10.3406/ecoru.1997.4886.
- Lévesque L., 2013, « Trajectories of Interstitial Landscapeness : A Conceptual Framework for Territorial Imagination and Action », in Brighenti A. M. (dir.), *Urban Interstices. The Aesthetics and Politics of Spatial In-betweens*, Farnham UK, Ashgate, p. 21-63.
- Magnaghi A., 2014, *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Paris, Eterotopia France.
- Magnaghi A., 2017, *La conscience du lieu*, Paris, Eterotopia France.
- Magrini M.-B., Martin, G., Magne M.-A., Duru M., Couix N., Hazard L., 2019, « Agroecological Transition from Farms to Territorialized Agri-Food Systems : Issues and Drivers », in Bergez J.-E., Audouin E., Therond O. (dir.), *Agroecological Transitions : From Theory to Practice in Local Participatory Design*, Springer, Cham.
- Mollison B., Holmgren D., 1978, *Permaculture One : A Perennial Agriculture for Human Settlements*, Melbourne, Transworld Publishers.

- Morel K., San Cristobal M., Léger F., 2017, « Small can be beautiful for organic market gardens : An exploration of the economic viability of French microfarms using MERLIN », *Agricultural Systems*, vol. 158, p. 39-49, DOI : 10.1016/j.agsy.2017.08.008.
- Morel K., Léger F., Ferguson S. R., 2019 (2nd edition), « Permaculture », in Fath, B.D. (dir.), *Encyclopedia of Ecology*, Oxford, Elsevier, vol. 4, p. 559-567, DOI : 10.1016/B978-0-12-409548-9.10598-6.
- Mumenthaler, C., Salomon Cavin, J., 2018, « Les fermes urbaines en Suisse : hybridations agri-urbaines ou simples redéfinitions des catégories usuelles ? », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 31, DOI : 10.4000/vertigo.22030.
- Office fédéral de l'agriculture, 2018, *Consultation relative à la Politique agricole à partir de 2022(PA22+), Rapport explicatif*, Berne, OFAG, 169 p., https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/3001/Politique-agricole-a-partir-de-2022_Rapport-expl_fr.pdf.
- Office fédéral de la statistique, 2018, *Relevé des structures agricoles 2017 : Moins d'exploitations agricoles, toujours plus de bio*, Neuchâtel, 6 p., <https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/5127814/master>.
- Pezrès E., 2010, « La permaculture au sein de l'agriculture urbaine : du jardin au projet de société », *Vertigo - La Revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 2, DOI : 10.4000/vertigo.9941.
- Pignier N., 2017, *Le design et le vivant. Culture, agricultures et milieux paysagers*, Saint-Denis, Connaissances et Savoirs, coll. « Communication et design ».
- Rhodes C. J., 2015, « Permaculture : Regenerative – not merely sustainable », *Science Progress*, vol. 98, n° 4, p. 403-412, DOI : 10.3184/003685015X14467291596242.
- Rollot M., 2018, *Les territoires du vivant. Un manifeste biorégionaliste*, Paris, Éditions François Bourrin.
- Roux-Rosier A., Azambuja R., Islam G., 2018, « Alternative visions : Permaculture as imaginaries of the Anthropocene », *Organization*, vol. 25, n° 4, p. 550-572, DOI : 10.1177/1350508418778647.
- Sainte-Marie (de) C., Agreil C., Mestelan Ph., 2011, « Peut-on "écologiser" les agriculteurs sans "agricoliser" les naturalistes ? », Communication au colloque *Écologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles*, 16-18 mars, Avignon, Inra.
- Smith C., 2015, « Permaculture – History and Futures », *Foresight International*, Australia, https://foresightinternational.com.au/wp-content/uploads/2015/09/Smith_Permaculture2_History__Futures.pdf.
- Soltner D., 1986, « Préface à l'édition française », in Mollison B., Holmgren D., *Permaculture 1. Une agriculture pérenne pour l'autosuffisance et les exploitations de toutes tailles*, Paris, Éditions Debard.
- Soulé B., 2007, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, vol. 27, n° 1, p. 127-140, [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27\(1\)/soule.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27(1)/soule.pdf).
- Therond O., Duru M., Roger-Estrade J., Richard G., 2017, « A new analytical framework of farming system and agriculture model diversities. A review », *Agronomy Sustainable Development*, vol. 37, n° 21, DOI : 10.1007/s13593-017-0429-7.
- Uniterre, avril 2018, *L'Office fédéral de l'agriculture méprise la loi et la constitution !*, <https://uniterre.ch/fr/thematiques/loffice-federal-de-lagriculture-meprise-la-loi-et-la-constit>, consulté le 12/12/2018.

Wolf S. A. et Wood S. D., 2010, « Precision farming : Environmental Legitimation, Commodification of Information, and Industrial Coordination », *Rural Sociology*, vol. 62, n° 2, p. 180-206, DOI : 10.1111/j.1549-0831.1997.tb00650.x.

NOTES

1. Parmi eux, *Prométerre*, association vaudoise de promotion des métiers de la terre, et le syndicat paysan *Uniterre*.
2. La permaculture a en effet été développée dans le contexte de l'Australie des années 1970. Dans le rapport très détaillé de David Holmgren sur les 20 ans d'expérience sur son terrain, « Melliodora » (Holmgren, 2005), il n'est mentionné à aucune reprise les enjeux de territoire auxquels font face les permaculteurs suisses.
3. Telles que le coût de ces technologies et la répercussion sur l'endettement des agriculteurs, les problèmes relatifs à la transformation des pratiques par ces technologies, ou encore l'énergie grise nécessaire à leur fabrication et à leur utilisation.
4. Articles respectivement du 06 octobre 2017 et du 17 août 2018.
5. Lamine propose de traduire ainsi le concept anglais territorial *agrifood systems*. Le préfixe *agri-* permet de ne pas convoquer le champ sémantique de l'*agrobusiness*.
6. Qu'il faut en principe différencier de « mésologique » (sans tiret), qui désigne plus globalement ce qui a rapport avec la mésologie (e. g. la perspective mésologique).
7. Pour des questions de lisibilité, nous ne conservons pas le tiret susmentionné, car le concept de mésologisation n'a jamais été utilisé auparavant et ne comporte donc pas d'ambiguïté.
8. Le *design* est un concept fondateur de la permaculture. Il n'a pas d'équivalent parfait en français, englobant tant l'intention – le dessein – que l'esquisse du projet et sa planification – le dessin (Pignier, 2017).
9. Le terme de « *permanent agriculture* » apparaît cependant plusieurs décennies avant, dans les écrits de Cyril George Hopkins, en 1910, puis dans ceux de Franklin Hiram King en 1911 (Centemeri, 2019).
10. Il existe cependant des différences importantes entre les cantons. Les Grisons arrivent en tête : les fermes bio représentent 60 % de l'ensemble des entreprises agricoles. Les cantons romands varient 7 et 14 % (7-8 % pour Fribourg, Vaud, Genève, 10-11 % pour Neuchâtel et le Valais, et 14 % pour le Jura) (Bio Suisse, 2018).
11. Certains agriculteurs se proposent par exemple de louer une petite partie de leurs terres dont ils n'ont pas strictement besoin, à des personnes intéressées par la mise en place d'un projet de permaculture.
12. Sauf mention contraire, les informations ont été récoltées lors du terrain d'étude.
13. Nous entendons par là, les personnes impliquées dans une association et/ou dans l'enseignement de la permaculture et/ou participant au débat public (via des conférences, articles de presse, ou émissions télévisées) et/ou étant souvent volontaires sur des chantiers participatifs.
14. « Cours certifié de permaculture » ou encore, « Cours de design en permaculture » dans ses versions françaises.

15. Citation originale: « *Constitutes an opportunity for creative escapes, a counterpoint to pervasive normality [...] and therefore appear as a territory for experimentation.* »
16. Structure construite de manière à reproduire différents habitats et ainsi attirer les insectes et favoriser leur reproduction et leur survie hivernale.
17. Référence à la formulation de Lévesque citée plus haut dans le texte.
18. Dans le rôle qu'elle a actuellement au FiBL, Hélène Bougouin est, entre autres, en charge d'organiser différentes formations pour diffuser la permaculture dans le milieu agricole suisse.
19. A préféré garder l'anonymat. Son nom et le nom de sa localité ne sont donc pas mentionnés.
20. La loi suisse sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1969 divise les zones constructibles (dites « zones à bâtir ») des zones non constructibles (les zones agricoles et les zones à protéger), LAT, art. 16 et 17.
21. Du verbe « agricoliser », au sens de « rendre agricole ».
22. Référence à la formulation de Lévesque citée plus haut dans le texte.
23. À l'occasion d'une collaboration dans le cadre de mes recherches.
24. La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) de 1966 a intégré en 2007, sous l'article 23, quatre catégories de parcs naturels : le parc national suisse, les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et les parcs naturels périurbains.
25. Ce concept de « passerelle » a été proposé par Danielle Rouiller, agricultrice biologique et permacultrice, lors du *design* permaculturel de son verger, situé à proximité de Parc naturel régional Chasseral.

RÉSUMÉS

Sur la base d'un terrain ethnographique dans le milieu de la permaculture en Suisse romande, nous mettons en évidence les dynamiques initiées par la permaculture au sein des territoires dans lesquels elle se déploie. Nous qualifions de « mésologisation » la dynamique qu'amorce la permaculture en concevant le milieu (*mésol*) comme une matrice qui guide le *design* de projets agricoles écologiques et territorialisés. Ce concept permet de faire ressortir les différences entre trajectoires d'écologisation. Nous soutenons ainsi que, bien que la politique agricole suisse et la permaculture portent l'une comme l'autre une dimension écologique forte, elles peinent à se rejoindre – et ceci freine l'avènement d'une vision partagée d'un système agri-alimentaire durable.

Based on ethnographic fieldwork with permaculture practitioners of Swiss Romandie, we highlight the territorial dynamics propelled by the implementation of permaculture. We offer the neologism of *mesologisation* to better qualify the dynamics, in which the territory is construed as a matrix to design ecological agriculture projects. We then contrast the dynamics of permaculture with those undergone by the Swiss agricultural policy, in order to show and explain why the two seem hard to reconcile, although both have strong environmental objectives

at their core. The persisting chasm between the two positions prevents a joint vision of « sustainable agrifood systems » from emerging.

INDEX

Mots-clés : permaculture, milieu, mésologie, agriculture durable, écologisation, politique agricole, politiques territoriales, territoire, nature, Suisse, ethnographie


Keywords : permaculture, milieu, mesology, sustainable agriculture, ecologisation, agricultural policy, territorial policies, territory, nature, Switzerland, ethnography

AUTEUR

LEILA CHAKROUN

 **IDREF** : <https://idref.fr/255001975>

 **ORCID** : <https://orcid.org/0000-0003-4755-0272>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/49162060523151402730>

Leila Chakroun est doctorante spécialisée dans les rapports à la nature et au territoire qui sous-tendent les parcs nationaux et les agricultures alternatives. Sa thèse (2015 -) s'inscrit dans la perspective de l'anthropologie environnementale et la mésologie (Augustin Berque) et s'appuie sur un étude de terrain dans le milieu de la permaculture, en Suisse et au Japon, Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne, Géopolis.

leila.chakroun@unil.ch